



**TOUT SAVOIR SUR L'ÉLECTRICITÉ SOLAIRE**  
par Conseils & Courtage EXCELNERGY-PARTNER  
L'énergie solaire : gratuite, illimitée et non polluante

Le 19 Novembre 2024

## **Ombrières obligatoires sur les parkings : Publication du décret, colère de la grande distribution**

Source AFP parue le 15 nov. 2024 - 17h14

**Le gouvernement a confirmé dans un décret publié vendredi la date butoir pour l'obligation d'équiper les parkings existants d'ombrières à énergie solaire, ranimant la colère de la grande distribution, concernée au premier chef.**

**Jusqu'à juillet 2026 pour les plus grands parkings.**

La loi sur les énergies renouvelables de 2023 impose aux parkings extérieurs (neufs comme existants) d'installer sur la moitié de leur surface des ombrières photovoltaïques, des infrastructures recouvertes de panneaux solaires permettant à la fois de faire de l'ombre et de produire de l'énergie.

Les gestionnaires ont jusqu'à juillet 2026 pour les plus grands parkings (plus de 10 000 mètres carrés) et juillet 2028 pour ceux de plus petite taille (plus de 1.500 mètres carrés).

Si de nombreuses entreprises et collectivités ont commencé à s'équiper, le secteur de la grande distribution, premier concerné avec ses 21.000 magasins et centres commerciaux, et ses 70 millions de mètres carrés de parkings, avait demandé en avril un report de l'échéance "de deux ans au minimum".

Ce délai n'a pas été accordé, mais le décret publié vendredi au Journal officiel précise que les espaces verts, les zones de stockage ou les espaces logistiques ne sont pas pris en compte dans le calcul de la superficie du parking.

Les allées de circulation rentrent, elles, dans le calcul, contrairement à ce que demandaient les acteurs de la distribution.

### **Sanctions**

Pour la fédération technique de la distribution (Perifem), ce décret sur les parkings existants "réitère les erreurs du précédent décret sur les parkings neufs avec une définition extensive des surfaces concernées", a déclaré à l'AFP son délégué général Franck Charton.

"Ces décisions vont avoir des conséquences importantes en figeant notamment le foncier pour des décennies. Les délais de mise en œuvre de l'obligation n'ont même pas tenu compte des 18 mois d'attente de parution de ce décret, ni de la création d'une filière française des panneaux photovoltaïques!", a souligné M. Charton. "C'est invraisemblable et cela ne peut rester sans conséquence".

Les parkings sont exemptés s'ils bénéficient de l'ombre d'arbres sur la moitié de leur surface, à raison d'un arbre pour trois emplacements de stationnement.

Le décret exempte aussi les parkings "pour lesquels il est démontré que l'installation de ces dispositifs est impossible en raison du caractère excessif du coût total hors taxe des travaux nécessaires".

**La loi prévoit des sanctions allant jusqu'à 40.000 euros par an pour les gestionnaires de parking, jusqu'à la mise en conformité.**

"Dur dur de ne pas être écoutés à ce point par les pouvoirs publics!", a protesté sur X Dominique Schelcher, patron de la Coopérative U, quatrième distributeur alimentaire français. "Vivement des mesures de simplification massives en France, comme les pratiquent de nombreux autres pays dans le monde actuellement. Il en va de notre compétitivité et de la force de l'économie française", a-t-il plaidé.

Tous droits de reproduction et de représentation réservés – © Agence France-Presse



Bâtiments, Abris, Parkings & Centrales Solaires Moins Chers  
L'AUTOCONSOMMATION améliore la rentabilité de votre entreprise !  
TOP GARANTIES ET PERFORMANCES  
Notre seul maître à servir, c'est Vous !

INFOS  
PRÉNDRE RENDEZ-VOUS

**OBSERVATIONS de nos experts** : si la colère des patrons de la grande distribution s'élève déjà, les dirigeants de groupes industriels ou de services ne vont pas manquer d'emboîter le pas.

Les courtiers du Cabinet du Cabinet EXCELNERGY Partner avaient de bonnes raisons de travailler par anticipation sur le marché des parkings-ombrières solaires. Et ce, autant dans la **conception de modèles économiques et esthétiques**, dans les **techniques d'implantation**, mais aussi de leur **polyvalence finale** (parking VL/PL/aire de stockage...). Avec recours aux meilleures technologies mondiales de panneaux solaires (qualité, performances, garanties, prix).

**Résultats** : pour des parkings d'au moins 50 places, on constate des économies budgétaires qui peuvent atteindre 20 à 35 % pour des aménagements conventionnels. Sans oublier qu'une centrale solaire permet une production d'électricité en autoconsommation avec un retour sur investissement dans des délais souvent surprenants...



**CABINET DE CONSEILS ET COURTAGE  
EN CONSTRUCTIONS ET SOLUTIONS SOLAIRES  
TOTALEMENT INDÉPENDANT DE TOUT FABRICANT  
OU OPÉRATEUR-INSTALLATEUR**



Siège social :

38, avenue de l'Europe - 13100 AIX-EN-PROVENCE

06 81 22 15 46 / 06 07 90 96 49

[contact@excelnergy.com](mailto:contact@excelnergy.com)

[www.excelnergy-partner.fr](http://www.excelnergy-partner.fr)

RCS 814 725 032 AIX EN PROVENCE

**S'INSCRIRE A NOTRE NEWSLETTER**

[Se désinscrire](#)